

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention association « Camin Castres Montagne » – halte ferroviaire de La Trivalle**

Séance du 13 novembre 2023  
Délibération n°DBC\_2023\_091

<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 18
- dont « pour »: 18
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 13 novembre 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à BARRE.

**Présents :** Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

**Représentés :**

**Suppléés :**

**Excusés :** Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

**Secrétaire de séance :** André CABROL

**Objet :** Demande de subvention association « Camin Castres Montagne » – halte ferroviaire de La Trivalle

L'association « Camin Castres Montagne », qui a pour vocation de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine ferroviaire sur le tracé de l'ancienne ligne du « Petit Train », sollicite une subvention pour la reconstruction de la halte ferroviaire de La Trivalle sur la Commune de Moulin-Mage. Le montant demandé est de 6 600 €. Le courrier de demande de subvention est annexé à la présente délibération.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_091-DE

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'attribuer une subvention de 6 600,00€, pour l'association « Camin Castres Montagne » pour la reconstruction de la halte ferroviaire de La Trivalle.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- d'attribuer une subvention de 6 600,00€ à l'association « Camin Castres Montagne » pour la reconstruction de la halte ferroviaire de La Trivalle.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Secrétaire de séance – André CABROL**



**Le Président – Daniel VIDAL**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 14 / 11 / 20 23  
et publié ou notifié  
le 14 / 11 / 20 23

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_091-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Demandes de fonds de Concours**

Séance du 13 novembre 2023  
Délibération n°DBC\_2023\_092

**Nombre de conseillers**

En exercice : 20

Présents : 18

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 13 novembre 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à BARRE.

**Présents :** Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

**Représentés :**

**Suppléés :**

**Excusés :** Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

**Secrétaire de séance :** André CABROL

**Objet : Demandes de fonds de Concours**

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_092-DE

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune
FRAISSE SUR AGOUT	Barreaux de grille chaufferie bois	1 733,00 €	866,50 €	866,50 €
LAMONTELARIE	Acquisition défibrillateur	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €
<b>Montant des FDC attribués</b>			<b>1 766,50 €</b>	

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- de valider les plans de financement définitifs tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'attribuer les subventions au titre de fonds de concours aux communes pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Secrétaire de séance – André CABROL**



**Le Président – Daniel VIDAL**



<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>14</u> / <u>11</u> / 20 <u>23</u> et publié ou notifié le <u>14</u> / <u>11</u> / 20 <u>23</u></p>
---

<p>RF Sous-Préfecture de Castres</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_092-DE</p>

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Modification délibération ateliers de développement commercial des  
commerces Petites Villes de Demain**

Séance du 13 novembre 2023  
Délibération n°DBC\_2023\_093

<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 13 novembre 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à BARRE.

**Présents :** Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

**Représentés :**

**Suppléés :**

**Excusés :** Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

**Secrétaire de séance :** André CABROL

**Objet :** Modification délibération ateliers de développement commercial des commerces Petites Villes de Demain

Afin de soutenir tous les commerces et petites entreprises de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dans leur développement commercial, la Communauté de Communes avait validé lors de la Séance du 06 octobre 2022, la prise en charge pour 10 commerçants, de l'intervention « Préférence commerce » menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_093-DE

Les objectifs : aider les entreprises et commerces à se perfectionner dans leur approche client, à développer leurs ventes, leur visibilité et chiffre d'affaires.

Coût : 300,00 € HT par commerçant (60,00 € HT à la charge du commerçant lui-même)

Or, 11 commerçants, au lieu de 10, ont voulu participer à cette intervention.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire, d'approuver la participation financière de la Communauté de communes telle qu'indiquée ci-dessous :

Coût total pour la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc : 3 300,00 € HT pour 11 commerçants au lieu de 3 000,00 € HT pour 10 commerçants (délibération du 6 octobre 2022).

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

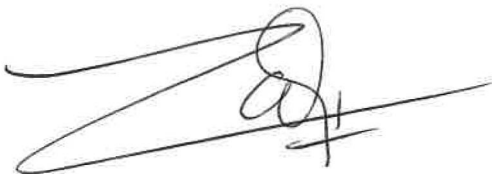
**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- d'approuver la participation de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dans le cadre du programme Petites Villes de Demain en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn.
- d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes telle qu'indiquée ci-dessus selon le nombre de participants aux ateliers.

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Secrétaire de séance – André CABROL**



**Le Président – Daniel VIDAL**



**Monts de Lacaune Montagne  
du Haut Languedoc**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 14 / 11 / 20 23  
et publié ou notifié  
le 14 / 11 / 20 23

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_093-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Projet pédagogique " VOILE CANOE " à destination des classes de cm1 cm2  
du territoire communautaire**

Séance du 13 novembre 2023  
Délibération n°DBC\_2023\_089

<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 18
- dont « pour »: 18
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 13 novembre 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à BARRE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

**Objet : Projet pédagogique " VOILE CANOE " à destination des classes de cm1 cm2 du territoire  
communautaire**

Depuis 2 ans, l'association « Bases nautiques du Haut-Languedoc » a mis en place 4 séances de voile/ canoë-kayak/optimist aux écoliers de CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles du territoire communautaire : Fraisse-sur-Agout, La Salvetat-sur-Agout, Lacaune, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Viane, regroupement Castanet/St Geniès. L'école d'Anglès et le regroupement Fontrieu/Castelnau de Brassac n'ont pas souhaité venir.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_089-DE

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de renouveler ce projet pédagogique en mai et juin 2024 aux classes de CM1/CM2 du territoire, transport compris.

Il est rappelé qu'une subvention est versée chaque année dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural par la MSA 34 pour le financement de cette prestation (école de voile + transport) à hauteur de 50% du montant des dépenses.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- de renouveler ce projet pédagogique en mai et juin 2024 aux classes de CM1/CM2 du territoire, transport compris.

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Secrétaire de séance – André CABROL**



**Le Président – Daniel VIDAL**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture

le 14 / 11 / 20 23

et publié ou notifié

le 14 / 11 / 20 23

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_089-DE



BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Renouvellement convention de prestation de service dans le cadre des contrôles d'assainissement non collectif en cas de vente d'un bien immobilier ou création/réhabilitation d'une installation**

Séance du 13 novembre 2023  
Délibération n°DBC\_2023\_090

<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 18
- dont « pour »: 18
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 13 novembre 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à BARRE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

**Objet** : Renouvellement convention de prestation de service dans le cadre des contrôles d'assainissement non collectif en cas de vente d'un bien immobilier ou création/réhabilitation d'une installation

Une convention entre la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire (CCTMN) et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a été approuvée en début d'année 2023 (Bureau du 13 février 2023) afin d'assurer la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCTMN. Seuls les contrôles dans le cadre de

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_090-DE

ventes immobilières et les contrôles lors de la création ou réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ont été assurés via cette convention.

Cette convention arrivant à terme au 31 Décembre 2023, la CCTMN nous a contacté afin de la renouveler. Après discussions, il a été proposé de rendre cette convention pluriannuelle, en incluant une clause de révision des prix annuelle. La convention est annexée à la présente délibération.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire d'autoriser le président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

#### DECIDE

#### A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le Président à signer la convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire dans le cadre des contrôles d'assainissement non collectif en cas de vente d'un bien immobilier ou création/réhabilitation d'une installation telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne  
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 14/11/2023  
et publié ou notifié  
le 14/11/2023

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-200066553-20231113-DBC_2023_090-DE